

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 2 JUIN 2025

Le 2 juin 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 27 mai 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 22

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, adjoints,
CLÉMOT Dany, DELUK – DE BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : ATANI Béatrice (pouvoir à DAVY Jean-Luc), LEDERNET Christian (pouvoir à CHERBONNIER Noël), RENAULT Alexandra, (pouvoir à LECOURT Sylvie), BONNAVENTURE Mickaël (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), THIBAULT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle).

Absents excusés : ALLARD Mickaël, MARTIN Denis.

Secrétaire de Séance : LANGLAIS Hélène.

**DCM N° 2025 – 034 : SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES
GENS DU VOYAGE 2025-2031 – CONSULTATION DES COMMUNES**

Monsieur le Maire fait savoir que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage adopté le 19 décembre 2018 est arrivé à échéance. Une procédure de rédaction du nouveau schéma a été engagée à partir du mois de décembre 2023 sous le copilotage des services de l'Etat et du Conseil Départemental de Maine et Loire.

Il rappelle que ce projet de schéma est composé de 3 parties :

- 1- Les prescriptions d'actions pour la période 2025-2031 par axes thématiques : accueil, habitat, vie associative, gouvernance,
- 2- Les fiches territoriales de prescriptions et recommandations par EPCI,
- 3- Les annexes, textes et tableaux de suivi de mise en œuvre du nouveau schéma départemental.

Il précise qu'en ce qui concerne la communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe, ce projet 2025-2031 prévoit notamment :

- la reprise des prescriptions d'accueil du schéma de 2018 suivantes :
 - Aire Permanente d'Accueil des gens du voyage à Tiercé (16 emplacements)
 - Terrains Familiaux Locatifs à Durtal (5 TFL pour un total de 20 places) ou équivalent.
- Une prescription spécifique qui vient compléter la déclinaison territoriale du schéma pour la CCALS et la commune de Tiercé sur l'axe social : projet social local, scolarisation, accès aux droits, santé et insertion professionnelle.
- Des recommandations concernant deux Aires de Petits Passages sur Seiches sur le Loir et sur la commune déléguée de Morannes sur Sarthe de 10 places minimum chacune.

Monsieur le Maire tient à rectifier ce dernier point : l'Aire de Petits Passages ne serait pas sur Morannes sur Sarthe mais sur Daumeray.

Il précise que conformément à la loi N°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée, le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2031 est soumis aux organes délibérant des communes concernées de chaque EPCI.

Monsieur le Maire propose :

- D'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2025-2031 tel que présenté,
- De demander que soit rectifié l'emplacement de l'Aire de Petits Passages pour la commune de MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY : **celui-ci se situera sur la commune déléguée de DAUMERAY**,
- De l'autoriser à signer tout acte ou pièce relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 abstentions (CLEMOT Dany, DIARD Françoise, FREULON Véronique, GUERY Louis, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle (+ pouvoir de THIBAUT Jean-Paul), de RICHEMONT Xavier), 1 voix CONTRE (CHERRE Christelle), adopte les propositions de M. le Maire.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Président de la CCALS.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jean-Marie CARDOEN

